

**SERVICES FINANCIERS : LES LEGISLATEURS NATIONAUX FACE AU BREXIT
ALLEMAGNE, BELGIQUE, FRANCE ET LUXEMBOURG**

Vendredi 7 juin 2019 de 14 à 17 heures

Institut de droit comparé de Paris

28, rue Saint-Guillaume 75007 Paris

La perspective d'un Brexit sans accord (« no deal ») a conduit certains législateurs nationaux à adopter des dispositifs destinés à favoriser la continuation des services financiers (banque, finance et assurance). L'objectif de la conférence, organisée au sein de l'Institut de droit comparé de Paris, est de dresser un état des lieux de ces dispositifs dans une perspective comparée. L'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg ont été retenus en exemples, compte tenu de l'importance des activités financières dans ces Etats.

14 h 00 : Accueil des participants

14 h 15 : Propos introductifs – Thierry Bonneau, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

14 h 30 : Le législateur allemand face au Brexit – Matthias Lehmann, Professeur à l'Université de Bonn

15 h 00 : Le législateur belge face au Brexit – Michèle Grégoire, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

15 h 30 : Le législateur français face au Brexit – Antoine Gaudemet, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

16 h 00 : Le législateur luxembourgeois face au Brexit – Philippe-Emmanuel Partsch, Avocat associé Arendt & Medernach

16 h 30 : Propos conclusifs – Gérard Gardella, Secrétaire général du Haut comité juridique de la place financière de Paris